RAPPORT DE PRESENTATION

BUDGET PRIMITIF 2016 DU CCAS

Le budget primitif 2016 est la traduction des orientations budgétaires débattues lors de la réunion du conseil d'administration le 03 mars dernier.

Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses à 304 563,46 € en progression de 4,21 % par rapport au budget primitif 2015.

A. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général comprennent les achats, prestations de services et cotisations diverses réglés par l'établissement. C'est le deuxième poste de dépenses du budget.

Ce poste de dépenses devrait connaître une augmentation en 2016 par la mise en place de nouveaux projets avec notamment l'organisation d'un séjour en direction des familles, l'organisation des visites d'anniversaire pour les personnes âgées de 80 ans et la poursuite des actions en direction des seniors du quartier de Mouzimpré. Toutefois, cette augmentation devrait rester faible grâce à la recherche de subventions.

2. Les charges de personnel

Ce chapitre, constitué des rémunérations versées aux agents et des charges patronales s'y rapportant, progressera de 7,69 % en 2016 en comparaison avec le budget primitif précédent sous l'impact principalement des évolutions de carrière des agents et de la revalorisation du point d'indice de + 0,6 % au mois de juillet prochain.

Comme précisé à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, ce nouvel exercice budgétaire sera également marqué par :

- la revalorisation des bonifications indiciaires versées aux agents suite au classement du quartier Mouzimpré en Quartier Prioritaire de la Ville ;
- de nouvelles mesures catégorielles concernant dans un premier temps les agents relevant de la catégorie B dont l'impact financier est encore inconnu ;
- la revalorisation des titres restaurant décidée dans le courant de l'exercice 2015 qui avait impacté seulement partiellement le budget passé ;

- l'augmentation des cotisations patronales de retraite en application du plan gouvernemental portant alignement des retraites des agents publics sur celles du privé;
- le règlement d'indemnités aux agents pour les travaux supplémentaires réalisés à l'occasion de l'organisation des élections régionales de décembre 2015;
- le paiement du solde de la cotisation d'assurance statutaire de l'exercice 2015 suite au changement d'assureur.

3. Les autres charges de gestion courante

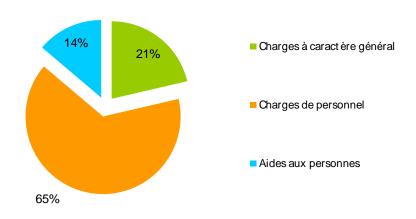
Ce poste de dépenses est constitué des aides aux personnes (bons alimentaires, aide sociale facultative, bons des Anciens...). Il est donc particulièrement variable d'une année sur l'autre.

Le recul des dépenses affectées aux bons alimentaires, dont la délivrance n'est qu'exceptionnelle depuis la création de l'épicerie solidaire, permet de diminuer cette dépense de près de 80 % par rapport à 2015.

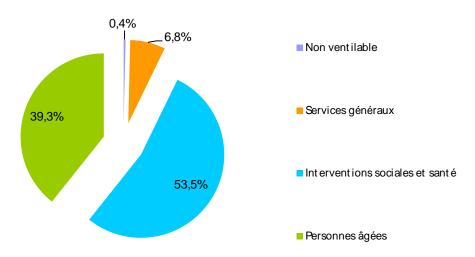
4. Les charges exceptionnelles

La Communauté Urbaine du Grand Nancy ayant avancé au CCAS un volume d'aides pour le financement des factures d'eau des plus démunis, il convient de restituer à l'intercommunalité la subvention non consommée de l'exercice 2015. Il est donc proposé d'ouvrir à ce titre 3 397,54 € de crédits au budget primitif 2016.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN STRUCTURE PAR NATURE



DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN STRUCTURE PAR FONCTIONS



B. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont constituées principalement des participations des bénéficiaires et des partenaires sociaux, des remboursements de charges, de la subvention communale et, le cas échéant, de l'excédent dégagé à la clôture de l'exercice précédent.

1. Les produits des services

Ce poste de recettes est composé des participations des bénéficiaires à l'utilisation des services de Cité Pass et de téléassistance.

La demande en service ne devant guère progresser en 2016, il est proposé d'ouvrir des crédits à hauteur des titres émis en 2015.

2. Les atténuations de charges

Les atténuations de charges comprennent les recouvrements divers qui viennent réduire le montant de dépenses de personnel payées antérieurement. On y trouve généralement les remboursements par le département des salaires des agents en charge de l'accompagnement des bénéficiaires du R.S.A. et, le cas échéant, les remboursements, par l'assurance statutaire, d'une partie des rémunérations des agents en congé pour maladie ou accident de service.

Faute de pouvoir prédire l'absentéisme des agents sur ce nouvel exercice, il est proposé, comme pour l'exercice précédent, d'inscrire exclusivement les participations du département. Les éventuels remboursements de l'assurance statutaire pourront toujours faire l'objet d'une réintégration au budget en cours d'année par décision modificative.

3. Les produits exceptionnels

Outre les dons adressés par les habitants, ce chapitre de recettes comprend diverses participations des bénéficiaires pour l'organisation de séjours et voyages.

Ce chapitre devrait progresser en 2016 avec la recherche de subventions qui s'opèrent actuellement autour des projets comme les actions seniors à l'Espace Pierre de Lune, le séjour famille...

4. La reprise anticipée de l'excédent de clôture

Conformément à la délibération précédente, le budget primitif 2016 comporte l'inscription en recettes du résultat excédentaire de fonctionnement de 12 984,82 € constaté à la clôture de l'exercice précédent.

5. Les dotations et participations

Ce chapitre est composé essentiellement de la subvention d'équilibre versée par la commune au CCAS

Pour équilibrer le budget 2016 et compte tenu de l'excédent repris à la clôture de l'exercice précédent, il est proposé de réduire de 5 % le montant de la subvention de fonctionnement sollicitée auprès de la commune d'Essey-lès-Nancy (soit une demande de 229 150 € contre 241 553 € inscrits au budget primitif 2015).

Ce montant de subvention constitue une hypothèse maximale que le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville d'Essey-lès-Nancy ajusteront de concert en cours d'exercice au plus près des besoins de financement de l'établissement.